

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 MARS 2012

L'an deux mil douze, le trente mars, le Conseil municipal de la commune de Roset-Fluans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud GROSPERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 mars 2012

PRESENTS :

M. Arnaud GROSPERRIN, Maire
MM. André COSTANTINI, Christophe GESLOT et Louis MARTIN, Adjoint
Mmes Josette COUETTE, Germaine DEMILLIERE, Claudie GARNIER et Sylvie ZILIO,
Conseillères

ABSENT EXCUSE :

M. Christophe CANNELLE, Conseiller

M. Christophe GESLOT a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de séance 20 H 30.

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 16 mars 2012

Délibérations :

- 1) Approbation des Comptes Administratifs 2011 :
Commune, Assainissement, Lotissement, Au Chêne
- 2) Approbation des Comptes de Gestion 2011 du Trésorier
- 3) Affectation des résultats
- 4) Approbation des Budgets Primitifs 2012 :
Commune, Assainissement, Lotissement, Au Chêne
- 5) Election d'un délégué titulaire au sein du Comité Syndical
du RPI les 3 Moulins
- 6) Quartier d'Habitat : « Aux Anciens Essarts » :
compromis de vente parcelle 2 et parcelle 9
- 7) Contrat de contrôle et mesures de paratonnerre

8) Eau de ruissellement de la route, habitation n°7 rue de la Forêt de Chaux

9) Questions diverses

M. le Maire informe que par la lettre du 22 mars 2012, M. Martial GOUNAND demande, pour des raisons personnelles, à ne plus faire partie du Conseil municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2012

Mme Claudie GARNIER demande d'apporter un correctif à la délibération N° 3: « En l'absence d'aménagement de sécurité intersection rue de la Riotte / rue de Salans, Mme Claudie GARNIER rappelle la proposition de Mme Sylvie ZILIO de poser un cédez le passage ».

Le procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 16 mars 2012 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

DELIBERATION N°1 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2011

Sous la présidence de M. André COSTANTINI adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif COMMUNAL 2011 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 194 220,03 € |
| Recettes | 715 002,47 € |

Excédent de clôture : 520 782,44 €

Investissement :

| | |
|---------------------|--------------|
| Dépenses | 200 163,22 € |
| Recettes | 290 654,37 € |
| Excédent : | 90 491,15 € |
| Restes à réaliser : | 27 734,78 € |

Hors de la présence de M. Arnaud GROSPERRIN, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget COMMUNAL 2011.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de M. André COSTANTINI adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif 2011 du service d'ASSAINISSEMENT qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

| | |
|-----------------------|--------|
| Dépenses | 0,00 € |
| Recettes | 0,00 € |
| Excédent de clôture : | 0,00 € |

Investissement :

| | |
|----------------------|--------------|
| Dépenses | 103 407,19 € |
| Recettes | 56 801,00 € |
| Déficit de clôture : | 46 606,19 € |

Hors de la présence de M. Arnaud GROSPERRIN, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 du service d'ASSAINISSEMENT.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Sous la présidence de M. André COSTANTINI adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif 2011 du service de LOTISSEMENT qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

| | |
|----------------------|-------------|
| Dépenses | 33 695,48 € |
| Recettes | 0,00 € |
| Déficit de clôture : | 33 695,48 € |

Investissement :

| | |
|-----------------------|--------|
| Dépenses | 0,00 € |
| Recettes | 0,00 € |
| Excédent de clôture : | 0,00 € |

Hors de la présence de M. Arnaud GROSPERRIN, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 du compte annexe LOTISSEMENT

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET ANNEXE « AU CHENE »

Sous la présidence de M. André COSTANTINI adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif 2011 du service « AU CHENE » qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

| | |
|----------|--------|
| Dépenses | 0,00 € |
| Recettes | 0,00 € |

Investissement :

| | |
|----------------------|-------------|
| Dépenses | 4 356,00 € |
| Recettes | 0,00 € |
| Déficit de clôture : | 4 356,00 € |
| Restes à réaliser : | 18 500,00 € |

Hors de la présence de M. Arnaud GROSPERRIN, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 du compte annexe « AU CHENE »

**DELIBERATION N°2 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2011 DU
TRESORIER**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2011 du trésorier en concordance avec les comptes administratifs 2011.

DELIBERATION N°3 : AFFECTATION DES RESULTATS

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNE 2012

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2011, décide à l'unanimité d'affecter les résultats au budget primitif 2012 de la manière suivante :

Section d'Investissement :

| | |
|---|-----------------------------|
| Affectation de l'excédent d'investissement de | 90 491,15 € au compte R 001 |
| Restes à Réaliser : | 27 734,78 € |

Section de Fonctionnement :

| | |
|---|------------------------------|
| Affectation de l'excédent de fonctionnement | 520 782,44 € au compte R 002 |
|---|------------------------------|

AFFECTATION DES RESULTATS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT 2012

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2011, décide à l'unanimité d'affecter les résultats au budget primitif 2012 de la manière suivante :

| | |
|---|-----------------------------|
| Pas de report d'exploitation | |
| Affectation du déficit d'investissement | 46 606,19 € au compte D 001 |

Pas de restes à réaliser

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET LOTISSEMENT 2012

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2011, décide à l'unanimité d'affecter les résultats au budget primitif 2012 de la manière suivante :

| | |
|---|-----------------------------|
| Affectation du déficit global de fonctionnement | 33 695,48 € au compte D 002 |
|---|-----------------------------|

Pas de restes à réaliser

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET « AU CHENE » 2012

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2011, décide à l'unanimité d'affecter les résultats au budget primitif 2012 de la manière suivante :

| | |
|--|----------------------------|
| Affectation du déficit global d'investissement | 4 356,00 € au compte D 001 |
|--|----------------------------|

| | |
|---------------------|-------------|
| Restes à réaliser : | 18 500,00 € |
|---------------------|-------------|

**DELIBERATION N°5 : ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SEIN DU
COMITE SYNDICAL DU RPI LES TROIS MOULINS**

A la suite de la démission de Mme Sophie CRETIN, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire au sein du comité syndical du RPI les 3 Moulins.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Monsieur Louis MARTIN se propose.

L'élection a lieu à bulletins secrets.

Le résultat du vote est le suivant : 8 voix pour Monsieur Louis MARTIN.

M. Louis MARTIN est élu, à l'unanimité des suffrages exprimés, délégué titulaire.

**DELIBERATION N° 6 : QUARTIER D'HABITAT « AUX ANCIENS ESSARTS »
COMPROMIS DE VENTE PARCELLE 2 ET PARCELLE 9**

Parcelle 2 : Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le compromis et l'acte de vente pour la parcelle n°2 avec M. Fabien GRANDPERRIN et Mme Ingrid TISSOT pour un montant de 70 300.00 € T.T.C. La transaction s'effectuera chez Maître ROUSSEL, notaire à Saint-Vit.

Parcelle 9 : Compte tenu du lien de parenté entre Mme Josette COUETTE et les futurs acquéreurs, celle-ci ne prend pas part au vote.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le compromis et l'acte de vente pour la parcelle n°9 avec M. Mickaël GRANDPERRIN et Mme Elodie COUETTE pour un montant de 52 300.00 € T.T.C. La transaction s'effectuera chez Maître ROUSSEL, notaire à Saint-Vit.

**DELIBERATION N° 7 : CONTRAT DE CONTROLE ET MESURES DE
PARATONNERRE**

M. le Maire explique au Conseil, que conformément à la réglementation en vigueur, il y a lieu de recourir à un contrat de contrôles et de mesures du paratonnerre.

M. le Maire présente le contrat annuel qui s'établit à **95.00 € H.T.**

Cette redevance variera au terme de chaque année en fonction de l'indice annuel ICHTrev-TS (indice coût de la main d'œuvre, dernier connu : 10/2011 : 108.40), l'indice de base étant le dernier publié à la date de la présente convention.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer pour une durée de 5 ans le contrat de contrôles et de mesures du paratonnerre avec S.A.S PRETRE de Mamirolle.

**DELIBERATION N° 8 : EAU DE RUISSELLEMENT DE LA ROUTE,
HABITATION N°7 RUE DE LA FORET DE CHAUX**

M. le Maire propose au Conseil de réaliser un puits d'infiltration en amont, ce qui permettra de traiter l'eau de ruissellement de la chaussée canalisée par les trottoirs situés vers l'habitation n°6. Un léger arasement de l'accotement devant l'habitation n°7 est également prévu.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- M. André COSTANTINI annonce les travaux de mise en accessibilité de la salle de convivialité (toilettes).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H 40.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,
M. Christophe GESLOT

Le Maire,
M. Arnaud GROSPERRIN

| TABLEAU D'EMARGEMENT | | |
|----------------------------|--------------------------|-----------|
| Prénom NOM | Qualité | Signature |
| M. Arnaud GROSPERRIN | Maire | |
| M. Louis MARTIN. | 1 ^{er} Adjoint | |
| M. Christophe GESLOT | 2 ^{ème} Adjoint | |
| M. André COSTANTINI | 3 ^{ème} Adjoint | |
| Mme Claudie GARNIER | Conseillère | |
| Mme Germaine DEMILLIERE | Conseillère | |
| Mme Sylvie ZILIO | Conseillère | |
| Mme Josette COUETTE | Conseillère | |
| M. Christophe CANNELLE | Conseiller | Absent |

Le compte-rendu a été affiché le **6 avril 2012**.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

| N° DELIBERATION | LIBELLE | N° PAGE |
|------------------------|--|----------------|
| 1 | APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 : COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT, AU CHENE | 2012/50 |
| 2 | APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2011 DU TRESORIER | 2012/51 |
| 3 | AFFECTATION DES RESULTATS | 2012/51 |
| 4 | APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2012 COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT, AU CHENE | 2012/52 |
| 5 | ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU RPI DES 3 MOULINS | 2012/52 |
| 6 | QUARTIER D'HABITAT « AUX ANCIENS ESSARTS » : COMPROMIS DE VENTE PARCELLE 2 ET PARCELLE 9 | 2012/52 |
| 7 | CONTRAT DE CONTROLES ET MESURES DU PARATONNERRE | 2012/52 |
| 8 | EAU DE RUISSELLEMENT DE LA ROUTE HABITATION N°7 RUE DE LA FORET DE CHAUX | 2012/52 |